

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 26 mars 2019

### COMMUNIQUE DE PRESSE

—

#### **Visite d'Etat du Président Xi Jinping en France : les échanges commerciaux et la coopération dans les secteurs agricole et agroalimentaire portés par les deux présidents de la République**

—

A l'occasion de la visite d'Etat du Président de la république populaire de Chine, Xi Jinping, Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation a signé à l'Élysée, avec SEM ZHAI Jun, ambassadeur de Chine en France, deux protocoles sanitaires.

Grâce à la signature du premier, l'embargo sur les volailles et produits de volailles françaises au motif d'Influenza aviaire est levé et les exportations vont pouvoir reprendre vers la Chine. C'est un dossier que le ministère de l'agriculture portait auprès des autorités chinoises depuis que la France a recouvré son statut indemne d'influenza aviaire hautement pathogène en octobre 2017.

Le deuxième protocole définit les conditions sanitaires requises à l'importation de mollusques aquatiques français en Chine.

Ces signatures ont été précédées de la publication le 22 mars de 6 nouveaux agréments sanitaires ouvrant la possibilité d'exporter de la viande bovine en Chine pour 4 établissements, et de la viande porcine ou de la charcuterie pour deux établissements. Ces agréments notamment pour la viande bovine s'inscrivent dans la dynamique créée par la visite d'Etat du Président Emmanuel Macron en Chine en janvier 2018.

La France et la Chine sont deux grands pays agricoles, qui accordent une attention particulière à leur coopération et à leur partenariat commercial en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Grâce au dialogue constructif conduit entre les deux États, ces avancées significatives ont été enregistrées visant un bénéfice mutuel pour nos deux pays

Le Président Emmanuel Macron a également souligné l'excellence de la relation franco-chinoise et la confiance accordée aux garanties que les produits français offrent aux consommateurs chinois. Grâce aux nouveaux agréments accordés aux entreprises des secteurs de la viande bovine et de la viande porcine juste avant la visite présidentielle, l'offre française sur ces marchés pourra s'élargir.

Le dialogue entre les deux Présidents a également permis de convenir d'un programme de travail conjoint pour la mise en place du principe de zonage pour les maladies animales, dont la Peste porcine africaine, dont la reconnaissance à terme permettra la continuité des échanges commerciaux pour ce marché y compris en cas de détection de cas sur notre territoire..

---

Contacts presse

**Service de presse de Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)